

Flash Information Sden-CGT

Educ' ACTION

Académie de Nice

[Juin 2013 - Bi-mestriel - 0,25 €]

Vive la lutte de tous les peuples!

Un forum social mondial dans la dynamique des processus révolutionnaires du monde arabe

Le Forum Social Mondial (FSM) s'est déroulé à Tunis des 26 au 30 mars, deux ans après le début de la révolution citoyenne tunisienne. La CGT Educ'action 06 y était représentée.

Plus de 1 000 ateliers étaient proposés sur l'immense campus de l'université El Manar aux 70 000 participant-e-s issu-e-s de 5000 organisations et associations venu-e-s de 128 pays. Difficile de choisir à quelle initiative participer ! Les débats, menés sous différentes formes et dans une atmosphère bienveillante et chaleureuse, portaient sur des thématiques très variées : processus révolutionnaires, dette et austérité, institutions internationales, luttes contre toutes les oppressions ou inégalités, écologie, économie, démocratie, paix, droits des peuples, construction d'alternatives... Nous avons choisi de suivre plus particulièrement les initiatives concernant l'éducation, bien sûr, les politiques d'austérité imposées aux peuples mais aussi les droits des femmes.

Femmes en lutte

En ouverture du Forum s'est tenue l'assemblée des femmes sous le thème "Femmes en lutte". Sur le campus du FSM, elles étaient très nombreuses et plusieurs ateliers traitaient des questions féministes d'une

acuité particulière dans cette Tunisie où leurs droits pourraient être remis en cause. En clair, « *la révolution sera féministe ou ne sera pas* » !

Front uni contre la dette

Pour la première fois un front politique commun contre la dette et les politiques d'austérité s'est formé à l'initiative du Front Populaire de Tunisie, réunissant forces politiques du Sud comme du Nord de la Méditerranée. Et les différentes initiatives contre la dette ont convergé à la fin du FSM vers une « assemblée dette » qui s'est achevée sur le slogan suivant : « *Nous ne devons rien, nous ne paierons rien !* »

Une éducation émancipatrice

Les questions éducatives ont eu toute leur place lors de ce sommet altermondialiste que ce soit sous l'angle de la défense des services publics d'éducation ou sous l'angle des enjeux de la construction d'une éducation émancipatrice. En dépit des différences de contextes, les problématiques éducatives sont très largement partagées au Nord comme au Sud : organiser les mobilisations pour l'éducation publique face aux politiques d'austérité; assurer l'égalité filles/garçons dans les systèmes éducatifs; transformer l'école (structures, méthodes,

contenus) pour mettre en œuvre une éducation vraiment émancipatrice... Ce FSM a montré des convergences importantes sur les enjeux éducatifs.

Convergence des luttes

Le Forum Social de Tunis s'est achevé par l'Assemblée des mouvements sociaux et une manifestation de solidarité avec le peuple palestinien qui a rassemblé plusieurs milliers de personnes. L'accueil enthousiaste réservé aux drapeaux de la CGT Educ'action nous a rappelé indirectement le rôle clé joué par le syndicalisme dans la révolution tunisienne surtout par l'UGTT.

Intitulé « Forum de la DIGNITE », le FSM de Tunis a confirmé les forums sociaux, comme espaces irremplaçables de rencontres et de convergences entre les luttes les plus diverses. Le succès de cette 12^e édition restera celui de la concordance avec un processus révolutionnaire porteur d'espoir au nord comme au sud de la Méditerranée.

Ce FSM a eu une importance toute particulière pour les Tunisiennes et les Tunisiens et plus largement pour l'ensemble d'un monde arabe en plein processus révolutionnaire. Même s'il est encore trop tôt pour réaliser un bilan de ses conséquences,

il semble évident que le FSM a apporté un nouveau souffle aux mouvements sociaux tunisiens et arabes.

Pour finir, laissons la parole à l'Assemblée des mouvements sociaux qui achève sa déclaration par ces mots qui synthétisent parfaitement l'esprit du Forum Social Mondial de Tunis : « **Mouvements sociaux du monde entier, avançons vers une unité globale pour défaire le système capitaliste ! Assez d'exploitation, assez de patriarcat, de racisme et colonialisme ! Vive la révolution ! Vive la lutte de tous les peuples !** »



Florence Ciaravola et Arthur Leduc, délégué-e-s au Forum social mondial

☞ retrouvez leur compte-rendu complet sur notre site internet

La CGT, 1ère organisation syndicale en France

Comités d'entreprise, délégué-e-s du personnel, Prud'hommes, Très Petites Entreprises, Fonction Publique : la CGT est partout et d'élection en élection, partout au premier rang!

P.05 Mouvement intra, Heure mensuelle d'info syndicale

P.06 Autonomie des établissements
Audience ATSS. Pouvoir d'achat
P.07 Labo. Lycée de Drap.

P.08 Lycées pro : quel avenir?
Coordonnées

Vie démocratique : les congrès départementaux de la CGT Educ'Action

Les congrès de la CGT Educ'Action 06 et 83 se sont déroulés respectivement à Nice les 21 et 22 mars et les 4 et 5 avril à Cuers. Ce sont des moments forts de la vie syndicale, pour faire le bilan de l'activité menée depuis 3 ans, poser les jalons d'une orientation pour les 3 ans à venir, et élire une nouvelle équipe composée de syndiqué-e-s des 1er et 2nd degrés, représentative des syndicats généraux que nous sommes.

Dans le Var

Le bilan est largement positif puisque notre syndicat est en progression et syndique toutes les catégories de personnels de l'Etat de l'EN, du 1er et du 2nd degré, enseignants et non enseignants, fonctionnaires comme non titulaires.

A été adoptée une nouvelle organisation de notre syndicat départemental en pôles géographiques calqués sur les territoires des unions locales CGT (pôle de l'aire brignoles/St Maximin, pôle de l'aire Toulon/ la Seyne, pôle de l'aire Draguignan/Frejus), avec comme objectifs d'être au plus près des personnels là où ils travaillent mais aussi de se renforcer syndicalement.

En effet, la syndicalisation, c'est donner la possibilité aux personnels de s'organiser collectivement et à la CGT de mener une action revendicative sans compromis au service des personnels. C'est également mener l'action là où l'on travaille, dans les écoles et les collèges/lycées. Les camarades ont eu un débat riche et pratique sur l'action syndicale à mener sur nos lieux de travail.

Enfin, l'actualité a évidemment marqué les discussions : ANI, loi d'orientation sur l'école. Un débat auquel ont participé des camarades de l'UL de Brignoles, et de l'UD du Var qui a montré que les syndiqués de la CGT sont attentifs aux problématiques de l'ensemble du monde du travail. Il est d'ailleurs apparu nécessaire de faire les liens

avec les questions de la formation et la place de l'école dans la société.

Depuis plusieurs années, la volonté de la CGT Educ'Action est de faire de l'école une question de société à mettre en débat au sein de la CGT. C'est pourquoi nous avons mis à l'ordre du jour la question du collège, comme ce fut également le cas lors du congrès du 06.

Un congrès, donc, marqué par la volonté de continuer à se renforcer et à développer le syndicalisme CGT dans l'EN en lien avec toute la CGT. **Car se renforcer, c'est être à l'écoute des personnels, les défendre mais aussi comprendre les enjeux de société et porter un projet.**

Bernard Conte

Bulletin d'adhésion ou de réactualisation

Vous pouvez adhérer en ligne :

<http://cgteducationnice.org/spip.php?rubrique35>

ou retourner par courrier ce bulletin :

Mme/Mlle/M _____ Prénom : _____ Né-e le : _____

Adresse perso : _____

_____ Ville : _____

Code Postal _____ Téléphone : _____ Portable : _____

E-mail : _____ @ _____

Etablissement : _____ Service : _____

Corps (techn. labo, plp, pe, certifié-e, adjt adm...) _____ Classe : _____ Echelon : _____ ou Indice : _____

Discipline et/ou fonction (zil, tzt, ash, cons. péda, Greta...) : _____

Titulaire (1) Stagiaire (1) Non titulaire (1) : _____ Retraité-e (1)

Temps partiel : quotité _____ % ou _____ /18° Montant de la cotisation : _____

Je désire (ré-) adhérer à la CGT Educ'Action : _____ Date et signature : _____

O Je désire payer par prélèvement automatique¹, je joins un RIB.

O Je règle ma cotisation pour l'année civile 2013 par chèque¹ - entre 1 et 4 chèques max. svp;

¹ barrer la mention inutile

66% de la cotisation est déductible des impôts : le coût réel représente alors le tiers du montant indiqué, **et compris pour les non-imposables (la loi de finances 2013 institue un crédit d'impôt).**

Dans toute la CGT, le taux de cotisation pour les actifs est de **1% du salaire net** (hors primes). Vous pouvez aussi vous servir du tableau ci-dessous, ou si votre catégorie n'y figure pas, multiplier par 0,0382 votre indice (cf bulletin de paie)

- pour le 06 :
CGT Educ'Action,
34 bd J.Jaurès,
06300 Nice

- pour le 83 :
Dominique Motay,
115 rue Vincent Truc,
83220 Le Pradet



Cotisation mensuelle :

Assistant d'éduc	4 €
Aides-éduc	4 €
Emploi avenir prof	4 €
CUI/AVS / EVS	4 €

Cotisation mensuelle	1° éch.	2° éch.	3° éch.	4° éch.	5° éch.	6° éch.	7° éch.	8° éch.	9° éch.	10° éch.	11° éch.
Adjt techn. de labo 1° classe ou adjt adm.	11,00 €	11,00 €	11,85€	11,90 €	12 €	12,05 €	12,40 €	12,80 €	13,20 €	13,60 €	14,10 €
Instituteur-trice				14,25 €	14,60 €	14,90 €	15,25 €	16,05 €	16,85 €	17,90 €	19,70 €
Certifié-e, PE, PLP, PEPS, CPE	11,00 €	11,00 €	16,50€	17,00 €	17,50 €	17,85 €	18,90 €	20,30 €	21,65 €	23,40 €	25,15 €
Idem : hors classe	18,90 €	21,40€	22,95 €	24,50 €	26,55€	28,30 €	29,90 €				
Agrégé-e	11,00 €	11,00 €	18,70 €	20,10 €	21,45 €	22,65 €	24,25 €	26,15 €	28,05 €	29,90 €	31,35 €

Etudiant-e : cotisation annuelle: **23.00€**

Pour le temps partiel : calculer votre cotisation au prorata de votre temps de travail.

Pour les retraité-e-s, le taux de cotisation est de 1% du total des pensions et comprend l'abonnement à *Vie Nouvelle*.

Si vous optez pour le **prélèvement automatique**, votre cotisation sera réévaluée en début d'année civile et lorsque nous aurons connaissance de vos promotions.

Votre cotisation est la seule ressource financière du syndicat : adhérez !

Dans les Alpes-Maritimes

Notre congrès a réuni une petite soixantaine de personnes dans une ambiance sérieuse et conviviale.

Avec la première résolution « Enseigner s'apprend », nous nous plaçons au cœur de l'actualité, celle de la formation initiale, des ESPE* qui devraient être opérationnels en septembre. Nous réaffirmons et détaillons avec conviction nos propositions en termes de professionnalisation, de travail en équipe, de transversalité, d'articulation entre terrain et recherche.

Le deuxième texte consacré au collège, traduit notre volonté de combler un vide : la « refondation » socialiste du système éducatif laisse encore sur une voie de garage la nécessaire réflexion sur le collège unique. Cette résolution focalisera notre attention sur la mixité, les inégalités territoriales, la taille des établissements, le traitement des difficultés scolaires, les pédagogies alternatives, inclusives, innervées par le concept de « culture commune ». Nos travaux nourriront les prochains repères revendicatifs nationaux.

Notre responsabilité en tant que militant-e-s, adhérent-e-s engagé-e-s dans une transformation de l'Ecole est d'aller sur le terrain, auprès des personnels enseignants et non-enseignants pour porter et expliciter ces revendications ; notre responsabilité est de mettre en place un calendrier de formations syndicales diversifiées.

Cette question de la transmission est portée par le texte 3 sur la continuité syndicale. Comment passer le relais, pérenniser des outils, des pratiques, comment renouveler le noyau militant ? Comment rester dans l'action ?

Ce fut le message de la motion d'actualité appelant à la grève le 28 mars, rester cohérent-e-s, sur nos identifiants (même si la mobilisation ne fut pas à la hauteur de notre détermination).

Un congrès donne des orientations, véhicule aussi – et assume – certaines contradictions : comme le vote qui a abouti à notre désaffiliation de l'Union des cadres alors que nous avons été mandaté-e-s pour porter la position contraire lors du congrès national extraordinaire.

Nous avons trois ans pour continuer à renforcer un syndicalisme général dans l'éducation et confédéré. D'ailleurs, la présence et les interventions de camarades de la FercSup-CGT, de l'Union départementale, des communaux de Nice et des animateurs territoriaux confortent notre implication dans l'interprofessionnel. Toutes et tous ensemble, nous « ne lâcherons rien ».

Marc Le Roy

* ESPE : établissement supérieur du professorat et de l'éducation



Décryptage rapide de l'ANI

(= Accord National Inter professionnel)

Jean-Marc Germain, rapporteur (PS) du projet de loi déclarait, mercredi 26 avril au soir, lors du vote définitif à l'Assemblée nationale : « *ce texte reforme le marché du travail et constitue, avec la réorientation de l'Europe dans le sens de la croissance et le pacte de compétitivité, l'un des trois piliers stratégiques du redressement de la France* ».

Pourtant passer en trois semaines, avec procédure d'urgence et vote bloqué, une loi essentielle très contestée sur le droit privé du travail, ce n'est pas glorieux : silence médiatique général, aucun débat contradictoire, obscurité organisée sur les 27 articles disparates de l'ANI péniblement transformés en loi, votes des députés forcés, expéditifs, et à reculons, sous pression.

En réalité, c'est la première fois dans l'histoire que la gauche décide de faire reculer, gravement, le Code du travail pour tenter d'amadouer le MEDEF, rassurer les marchés et leurs agences de notation.

Enfin cet accord est illégitime. Il a été signé par trois confédérations représentant 51,15% des salarié-e-s alors même que les règles de représentativité syndicale sont sur le point de changer dans les semaines qui viennent : la CGT sera alors le seul syndicat en mesure de valider un accord national.

Thierry Lepaon résume ainsi : "C'est un accord donnant-perdant".

Quelques exemples :

- délais de contestation drastiquement raccourcis pour limiter les possibilités de recours en justice ;
- réduction des prérogatives des comités d'entreprises, affaiblissement des droits et moyens des représentants du personnel ;
- majoration de cotisation pour les CDD courts aisément contournée ;
- précarisation du CDI ;
- formation professionnelle : aucune inscription dans les garanties collectives ;
- la possibilité pour l'employeur de contraindre les salarié-e-s à choisir entre la diminution de leur temps de travail et de leur taux horaire (qui pourra descendre jusqu'au smic) pendant 2 ans et

un licenciement pour motif économique sans que l'employeur n'ait même à rechercher un reclassement ni que les salarié-e-s puissent le contester devant les Prud'hommes .

Pire, les salarié-e-s qui auront accepté de se plier à ce chantage auront certes conservé leur emploi pendant deux ans, mais passé ce délai, pourront être licencié-e-s et leurs indemnités de rupture, leurs allocations de chômage seront calculées sur la base du salaire diminué!!!

- l'employeur-e pourra imposer à un-e salarié-e un changement de son lieu de travail et qui refusera sera licencié-e pour motif personnel ;

- la création de droits rechargeables à l'assurance chômage? Elle est conditionnée à la "non aggravation du déséquilibre financier du régime d'assurance chômage. Autant dire que ce droit nouveau est mort-né ou qu'il sera réduit à sa plus petite expression ;

- généralisation obligatoire de la complémentaire santé pour tous les salarié-e-s. **Bravo, très bien, les salarié-e-s vont être mieux couvert-e-s pour leurs dépenses de santé... ??** En réalité cela va entraîner :

- l'ouverture d'un vaste marché aux sociétés d'assurance (encore la finance) qui vont couvrir ces risques ;

- une prise de contrôle des professionnels de santé par les assureurs ;

- une prise de contrôle par les assureurs de ce qu'il est bon de soigner ou non et à quel coût ;

- un pouvoir des employeurs sur leur salarié-e-s : selon l'entreprise, la couverture ne sera pas la même, et pourra changer sans que les salarié-e-s aient leur mot à dire ;

- une inégalité grandissante entre celles et ceux qui, salarié-e-s, auront divers degrés de couverture et celles et ceux, non-salarié-e-s, qui n'auront que la sécu de base (voire la CMU);

- le désengagement accéléré de la sécu : à l'horizon 2016 s'appliquera une directive européenne autorisant les organismes d'assurances privés à percevoir les cotisations sociales. Les URSSAF n'auront plus le monopole du prélèvement des cotisations sociales. Un pas vers la destruction lente mais sûre de la Sécurité sociale!

LES RYTHMES SCOLAIRES OU LA TARTE À LA CREME

Depuis le moment où le Ministre de l'Education a lancé « son idée » de revenir sur la semaine des 4 jours, il a coulé de l'encre dans les journaux et des kilomètres sous les pas des manifestants.

Quelle erreur d'appréciation de notre ministre!

« On » était contre la semaine des 4 jours; cinq ans plus tard, « on » serait donc forcément pour la semaine des 4 jours et demi !

Il est vrai que le constat est accablant: en passant à la semaine de 4 jours, au bout du temps scolaire obligatoire, les élèves ont perdu 1 année pleine d'enseignement. Sur ce point, donnons-lui raison : c'est inacceptable....

Comment rendre alors cette année d'enseignement sans alourdir le temps ou les conditions de travail des enseignant-e-s, la cgt Educ'Action avait des propositions pour cela .

“Déconnecter le temps de l'enseignant-e de celui de l'élève” : ce qui suppose tout de même l'embauche massive d'enseignant-e-s... donc pas très à la mode actuellement, loin des directives européennes de suppression de fonctionnaires), alors qu'il faut déjà rattraper les suppressions de postes (les fameux 60000 postes que la Droite reproche à Peillon de recréer). Nous voilà donc, avec un ministère qui se défait de ses missions nationales sur les collectivités territoriales, qui d'ailleurs n'en ont pas les moyens non plus. Peillon joue sur l'ambiguïté de ces activités périscolaires, ou sur ce temps global de l'enfant passé

dans les locaux scolaires (propriété des mairies), dont la qualité influe sur le temps scolaire et les apprentissages. Sa réforme annoncée comme ambitieuse devient une mesurette de changement d'horaires!

La mobilisation du 12 Février a montré le refus de cette mesure, quelles que soient les motivations des individus. Le ministre n'en a eu cure.

Les mobilisations suivantes (la grève du 25 Mars, ou la manif nationale *fourre-tout* de la FSU) ont été assez modestes, montrant la lassitude d'une profession stigmatisée de « corporatiste » alors qu'elle se préoccupe réellement du bien-être ou du bien-apprendre des enfants.

Cette réforme, nous n'en voulons pas!! mais nous restons dans le comité niçois (*cf ci-contre*) pour être vigilants et appuyer les propositions les moins pires!

Le maire de Nice semble vouloir une position consensuelle, qu'il représentera sous forme de sondage auprès des parents, enseignant-e-s et associations. A suivre donc...

La Cgt-education est en discussion avec d'autres syndicats de la CGT, car les intérêts des uns ne convergent pas forcément avec ceux d'autres professions (animation, personnel communal, etc) et nous devons coordonner pour que cette réforme qui « va passer » ne nous divise pas plus qu'elle ne l'a déjà fait .

Nous sommes prêts et prêtes à nous mobiliser !!

Elisabeth Caron

APRÈS LES VIOLONS, VOICI LE TEMPS DU PIPEAU

PIPEAU : respect du rythme de l'enfant !

PIPEAU : concertation

PIPEAU : considération des personnels

PIPEAU : création des postes



Dans les **Alpes-Maritimes**, seules 3 communes classées à gauche ont décidé le changement: Mouans-Sartoux, ainsi que Valbonne et Le Broc. Il faudra voir ce que donne la concertation dans ces villages... mais les choix sont restreints et les questions fort nombreuses!!

Pour Nice, avec le comité de pilotage et de suivi mis en place par Estrosi, les mêmes choix réduits et les mêmes questions retarderont donc la mise en place d'un an mais ne répondent aucunement ni à nos préoccupations sans parler de nos revendications.

Pour l'instant, la CGT Educ'Action participe à ces commissions, car on y apprend beaucoup (surtout sur nos partenaires!!!), mais nos positions, une fois posées, n'emballent que nous dans ce genre de comités !!

CIRCULAIRE... Y'A RIEN À VOIR!



Faire sa fête à Peillon*

Le 12 février dernier, une trentaine de militant-e-s de la CGT Educ'Action investissait le village de Peillon.

Quelques lignes pour revenir sur notre action qui faisait suite à la mobilisation unitaire matinale classique dans les rues de Nice.

C'est en syndicat général et confédéré que nous sommes monté-e-s faire la « fête à Peillon » contre une loi qui n'impacte pas que le monde éducatif. Ce fut bien dans un esprit potache que naquit cette opération militante et médiatique. Mais à y regarder de plus près, ce « coup » concrétise notre détermination à exprimer autrement les propositions que nous portons et pas exclusivement sur ce qui est toujours une pseudo réforme sur les rythmes scolaires.

Et puis, il faut le dire, on a éprouvé plaisir et satisfaction, nous militants-e-s de base, à monter cette action qui sortait de l'ordinaire et qui a été, foutrement bien relayée par plusieurs médias locaux et régionaux.

Marc Le Roy

* Peillon est à la fois un village séculaire du moyen pays niçois, et un ministre éphémère de l'E.N.

4

Point de vue

Surdose pour les directeurs...

L'école a beaucoup évolué en quelques années, les réformes, les circulaires se succèdent, s'enchaînent, se complètent, se contredisent et à la direction des écoles, nous avons aujourd'hui des personnes dévouées qui font du mieux qu'elles le peuvent pour animer des équipes, travailler, dialoguer avec les parents d'élèves, les mairies et autres partenaires mais qui expriment souvent leur fatigue, leur lassitude.

Comment intégrer des bouleversements de structures, de fonctionnement, d'outils informatiques qui changent à un rythme soutenu?

Auparavant, nous entendions dans les cours d'école « laissons dire et faire... ça va passer... »; aujourd'hui les directeurs soucieux du bon fonctionnement de leur école et sous la pression plus ou moins appuyée de l'administration obtempèrent.

Ce qui est le plus épuisant, c'est le sentiment d'un empilement de strates de documents, de bases administratives de données à renseigner à un rythme effréné, le courrier électronique arrive par vagues déferlantes du style tsunami.

Tous ces documents renseignés sont-ils vraiment tous utiles et utilisés ?

Le sentiment de solitude est quelquefois présent lors de malheureux événements



tels les coups, les insultes, les accidents... Notre administration nous demande de prendre contact avec la police alors qu'elle doit protection à ses fonctionnaires.

L'impatience, l'intolérance de certaines familles, de certains services sont souvent difficiles à digérer pour les personnes qui assurent une fonction pour une somme modique.

Les directrices et directeurs ont besoin de plus de considération pour les tâches effectuées au quotidien de la part de l'administration, des familles, des mairies et autres partenaires ; d'une redéfinition de la direction, plus participative ; d'une aide administrative (avec la création d'emplois spécifiques), d'une formation initiale et continue (qui n'existe pas), d'une revalorisation (bonification indiciaire, NBI, ISS), des temps de décharge plus conséquents.

Rien ne pourra remplacer la présence « humaine » d'un directeur dans une école qui permet de résoudre bon nombre de problèmes au jour le jour.

Il faut donner les moyens pour revaloriser cette fonction dans le métier, fonction qui conjugue (pour la plus grande partie des directrices et directeurs) la direction d'une école (à taille et à problèmes variables) et l'enseignement dans un niveau de classe donné... le dosage entre les deux est un équilibre subtil qui peut vite devenir instable et inconfortable...

Hervé Andrio

L'heure mensuelle d'information syndicale est un droit qui doit être utilisé régulièrement c'est-à-dire chaque mois!

Cette heure permet de tenir informés les membres de la communauté éducative de la vie syndicale départementale voire nationale mais c'est aussi un moyen de pression important au sein des établissements scolaires.

Ainsi, ce moment favorise l'organisation collective d'actions lors d'événements importants pour la vie de l'établissement: grève, pétition lors des DGH ou défense de personnels....

Certains chefs d'établissement (de plus en plus nombreux), utilisent des procédés douteux pour obliger les délégué-e-s syndicaux à poser les HMIS sur des créneaux horaires où peu de collègues sont présents (8h-9h 17h-18h) ou demande de fournir la liste des personnes qui seront présentes une semaine à l'avance!!

Ceci n'est pas normal et n'est fondé sur aucun texte. Il faut refuser ces pressions hiérarchiques.

Pour vous aider en cas de difficultés à imposer votre HMIS n'hésitez pas à consulter le site de la CGT Educ'Action ou à faire appel à nos militant-e-s.

C'est dans ce cadre que le 14 mars dernier, nous nous sommes rendus (JP Quartier

et moi) à l'HMIS du collège l'Archet où les collègues de la CGT subissent des pressions de leur hiérarchie.

Notre présence a permis de montrer à la principale que les collègues n'étaient pas seules et de présenter les orientations de la CGT Educ'Action.

Un droit syndical à défendre donc à un moment où la proposition de loi sur l'amnistie des syndicalistes adoptée au Sénat est bottée en touche par le gouvernement « Hollande ».

Les militant-e-s syndicaux ne sont pas des voyous et oeuvrent pour la défense de l'intérêt général; c'est à ce titre que la CGT a dénoncé, en soutenant le projet de loi, la disproportion entre les faits incriminés et la sanction des militant-e-s.

En tant qu'enseignant-e-s syndicalistes, il est bon de se rappeler et de faire savoir que V.Hugo, en son temps, s'était battu pour l'amnistie des communards!

Le droit syndical ne s'use que si on ne l'utilise pas!!!

Laure Boushor

Nota : dans le 1er degré, les heures d'information syndicale sont regroupées en deux demi-journées d'information syndicale; la CGT Educ'Action les tient généralement en septembre et en mars

Depuis la rentrée scolaire 2011 et la mise en application du décret de juin 2011, les Comités d'Hygiène et de Sécurité (CHS) sont devenus des Comités d'Hygiène, de Sécurité **et des Conditions de Travail** (CHSCT).

Au delà du changement de nom, les compétences des CHSCT, et non des moindres, ont été profondément modifiées. Leurs missions ont été élargies à :

- la prévention de la santé physique et mentale des personnels,
- l'amélioration de leurs conditions de travail,
- l'observation des prescriptions légales prises en la matière.

Les membres de ces CHSCT bénéficient de nouveaux droits et moyens pour concourir à la prévention des risques professionnels : **droit d'alerte, droit de visite et d'accès aux locaux, droit d'enquête et recours éventuel à expert agréé.** Leurs attributions sont :

- procéder à l'analyse des risques professionnels
- contribuer en outre à la promotion de la prévention des risques professionnels et susciter toute initiative qu'ils estiment utile dans cette perspective
- suggérer toute mesure de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail
- coopérer à la préparation des actions de formation à l'hygiène et à la sécurité et veiller à leur mise en œuvre.

N'oubliez pas que dans le sigle CHSCT, il y a CT : conditions de travail ! Il entre donc dans les attributions des CHS-CT de proposer des actions de prévention du harcèlement moral et har-

cèlement sexuel. Les modifications apportées au décret 82-453 fournissent de précieux leviers pour agir en faveur de nos conditions de travail.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout problème rencontré dans vos établissements.

N'oubliez pas qu'il existe des documents officiels : **registre de santé et de sécurité au travail , registre spécial de signalement d'un danger grave et imminent , DUER, etc.**

Et que des CHS (comités d'hygiène et de sécurité) doivent se réunir obligatoirement pour les LP, LPO, EREA, Collège avec SEGPA. Pour les autres établissements, les personnels peuvent contacter les secrétaires des CHS-CT départementaux ou les assistants de prévention de circonscription. Leurs coordonnées se trouvent sur le site académique et doivent être affichées en salle des professeur-e-s.

Les membres de ces CHSCT ont depuis le mois de septembre 2011 reçu une formation sur plusieurs journées, et ont participé à des visites sur « sites ». C'est ainsi que nous avons pu réaliser une visite dans les nouveaux locaux de la DASEN à la suite de leur déménagement vers le Rectorat. Et dernièrement c'est le nouveau Lycée Goscinny de Drap qui fut l'objet de notre attention. Après avoir été accueilli par la proviseuse et son équipe, la matinée a été consacrée à une visite détaillée de l'établissement : en passant par les cuisines, la cantine, les locaux sportifs, les salles de classes, les couloirs, etc. Lors de nos visites, nous dialoguons avec les personnels afin d'obtenir des informations complémentaires . A l'issue de chacune de ces visites, un compte rendu est rédigé et remis aux autorités.

☞ cf aussi page 7, sur le nouveau lycée de Drap



La CGT Educ'Action siège aux CHSCT. Nos représentant-e-s sont

- pour le CHSCT Académique : Christophe GODARD (Titulaire) Joël DENNEULIN (suppléant)
- pour le CHSCT 06 : Joël DENNEULIN (Titulaire) Maryvonne BRESSON (suppléante)

Calendrier pour le mouvement intra 2° degré

- 6 mai: Groupe de travail sur les situations de handicap
- 14 et 15 mai: Groupe de travail sur les voeux et barèmes
- 24 mai: Groupe de travail sur les postes spécifiques
- 27 mai: CAPA avancement (hors-classe)
- 12/13/14 juin: CAPA mouvement intra
- 25 juin: CAPA notation administrative
- 28 juin: Groupe de travail sur les rattachements des TZR
- + recours suite au mouvement



SOUFFRANCE AU TRAVAIL



AUTONOMIE DES ETABLISSEMENTS, POUR QUI ? POURQUOI ?

Ce qui est mis en place

Loi de 2005 a gravé dans le marbre l'orientation libérale donnée à l'Education nationale par les différents gouvernements de droite. Cette orientation s'inscrit pleinement dans le cadre de la RGPP (Révision Générale de Politiques Publiques), remplacée aujourd'hui par la MAP (Modernisation de l'Action Publique) ainsi que dans la décentralisation, en particulier dans son acte III qui se met actuellement en place et poursuit l'instauration de l'idée de marché et de concurrence dans l'éducation portée par la stratégie de Lisbonne et le processus de Bologne au niveau européen

C'est dans ce cadre qu'a été introduite la notion pernicieuse d'autonomie des établissements, entretenant la confusion entre autonomie des établissements, autonomie de chefs d'établissement et autonomie pédagogique.

C'est également dans ce cadre que des outils ont été mis en place : conseil pédagogique, contrats d'objectifs entre les établissements et l'Académie, LOLF (Loi organique sur la loi de Finance) et depuis cette année la RCBC (Réforme du Cadre Budgétaire et Comptable).

Dans le même temps l'ARF (Association des Régions de FRANCE) demande l'instauration de contrat d'objectifs et de moyens triennaux entre les lycées, Académies et Régions.

La RCBC redéfinit un nouveau cadre gestionnaire et comptable des établissements calqués sur celle des entreprises. Cette nouvelle organisation renforce d'une part les prérogatives du chef d'établissement tout en fusionnant d'autre part les comptes en

3 grands domaines à l'intérieur desquels les répartitions seront laissées à l'initiative des établissements.

Les réformes des lycées avaient déjà introduit dans les répartitions horaires cette notion de choix autonomes des établissements, en particulier quant aux heures dédoublées.

Ces dispositions vont de pair avec le concept de « reporting » à la mode dans le management des entreprises. Basés sur des indicateurs contestables ne permettant que des analyses sommaires ce concept permet aux rectorats et aux conseils régionaux d'exercer un contrôle sur l'efficacité de l'utilisation des moyens attribués aux établissements.



Objectifs réels : la réduction des coûts et l'instauration d'une culture de la performance et de l'évaluation individuelle.

L'autonomie sert aujourd'hui d'instrument dans l'offensive contre le système éducatif comme cela a été le cas dans les universités et les hôpitaux ouvrant la porte à la privatisation.

Nous ne pouvons que constater et condamner la totale absence de remise en cause par notre ministre « socialiste » de ces orientations libérales et encore moins de leurs mises en œuvre concrète.

Jean-Pierre Quartier

Effets immédiats

Cette prétendue autonomie instaure en réalité la précarité et management comme politique de gestion. Le chef d'établissement n'est plus un pédagogue dédié au fonctionnement de l'établissement mais un petit patron, lui-même sous la pression à la fois du rectorat et de la collectivité territoriale dont il dépend.

Tant la RCBC que les réformes des lycées instaurent, sous le prétexte de cette soi-disant autonomie, la concurrence entre personnels, les disciplines et les établissements.

Dans le même temps le peu de pouvoir qui restait aux CA leur est retiré : mise sous tutelle en cas de désaccord sur le budget, décision finale revenant au chef d'établissement sur la DGH (Dotation Horaire Globale), mainmise totale des collectivités territoriales sur l'hébergement, carte des formations professionnelles imposée par la Région, etc.

Nos revendications : des moyens en fonction des besoins et un réel pouvoir du conseil d'administration.

La CGT Educ'action s'oppose avec force à cette vision libérale du service public de l'Education Nationale.

La CGT Educ'Action défend l'innovation et la liberté pédagogique. Cette autonomie ne doit pas être prétexte à une inégalité de traitement sur l'ensemble du territoire. La DGH doit permettre de faire fonctionner l'établissement conformément à un cadre national précis. Cette DGH doit être augmentée en heures postes pour permettre la mise en œuvre des projets pédagogiques propres à l'établissement.

C'est dans le cadre du conseil d'administration (avec des représentants élus démocratiquement par les personnels, les élèves et parents d'élèves) que doivent être débattus et validés tous les choix concernant l'organisation pédagogique dans l'établissement. C'est pourquoi, la CGT Educ'action revendique la suppression du conseil pédagogique.

Le conseil d'administration doit obligatoirement être consulté sur toutes les demandes de transformation de son offre de formation (structures options...) faites par l'établissement.

Au conseil d'administration, nous revendiquons deux votes distincts : celui du volume global et celui de la répartition de la DGH. En cas de vote négatif du volume global, nous revendiquons l'obligation de renégocier l'enveloppe globale.

Bourse du Travail de Nice

La CGT a été déboutée en référé mais ceci ne présage pas d'une décision de fond sur son droit à réintégrer ses locaux place St François. L'action contre la Mairie de Nice se poursuit.

Travailleurs sans papiers

La lutte paye !!!

La CGT se mobilise auprès des travailleurs sans papiers pour faire valoir leurs droits face à des patrons sans scrupules et face à la Préfecture qui réchigne à leur délivrer un titre de séjour.

Contacts : Estelle COLL : 06 50 02 71 57
Samira RASSIF : 06 63 71 70 56

Salaires : dernière minute!

Le ministère annonce une enveloppe de 240 millions d'euros sur 3 ans avec la ventilation suivante :

- amélioration des promotions à la Hors-Classe pour les professeur-es des Ecoles et les CPE ;
- Indemnité pour tou-tes les professeur-e-s des Ecoles;
- Revalorisation des catégories C et B.

Le ministère a aussi annoncé des discussions sur un échelon supplémentaire dans les grilles des enseignants pour revaloriser les fins de carrière.

La CGT-Educ'action ne signera pas en l'état le protocole : ces mesures catégorielles sont très loin de répondre aux besoins urgents de revalorisations salariales dans l'E.N. Faut-il rappeler que le point d'indice est gelé depuis le 1er juillet 2010 et que les personnels ont perdu 15,35 % en pouvoir d'achat depuis le 1er janvier 2000!

Audience au Ministère sur les ATSS.

La CGT Educ'action a été reçue à sa demande pour examiner la situation des personnels administratifs, en particulier sur la nécessité de revoir les modalités de changement de grade et de corps. La politique de blocage des salaires a des effets particulièrement importants pour nos collègues de catégorie C. Des discussions sont en cours au niveau du ministère de la Fonction publique sur une modification des grilles indiciaires avant la fin de l'année 2013. Des mesures catégorielles d'urgence pourraient être envisagées par le ministère de l'Éducation Nationale.

Labo

Depuis août 2011, le corps des personnels techniques de laboratoire de l'Éducation nationale a été fusionné avec les corps des ITRF. Désormais, ces personnels sont des Adjoints et des Techniciens Recherche et Formation. Nous étions opposé-e-s à cette fusion précipitée, menée sans concertation, et dont les effets ont malheureusement été néfastes pour les personnels. C'est la raison qui nous a amené-e-s à demander qu'un point spécifique à la situation des personnels de laboratoire soit inscrit à l'ordre du jour du Comité Technique Ministériel du 19 février.

L'année scolaire 2011/2012 a été une année difficile pour les personnels de laboratoire : aucun mouvement inter-académique possible ; les circulaires de gestion et des informations sont arrivées souvent au dernier moment. L'année passée, par exemple, les personnels n'ont eu qu'une semaine pour la confection d'un rapport d'activité nécessaire à l'inscription sur la liste d'aptitude. Les collègues n'ont eu, dans bien des cas, aucune formation ; choix de BAP différents suivant les académies.

Nous demandons un bilan de cette fusion avec un comparatif 2011/2010 pour ce qui concerne l'avancement et les listes d'aptitude pour ces personnels, un bilan des promotions en catégorie A promis lors de la fusion.

Nous souhaitons le reclassement des adjoints 1ère classe en adjoints principaux, qui est le niveau de recrutement pour des personnels qui font le même travail. Il n'y a aucune raison de maintenir une partie des personnels dans l'échelon 4 de rémunération (échelle très basse).

Nous demandons le maintien des postes en collège et la création de postes en lycée professionnel.



Vœu déposé par la CGT et la FSU au Comité technique ministériel

Les élus au CTM demandent la re-création, dans l'Éducation nationale, d'un corps de personnels de laboratoire des lycées et collèges, en cohérence avec les missions qui leur sont assignées actuellement.

➔ Le guide ATSS 2012/2013 est disponible sur le site de la CGT Educ'Action

7

Construire des écoles plutôt que des prisons : de Victor Hugo à René Goscinny « Les Misérables » au « Domaine des Dieux » ?

Après des attermoissements qui auront duré plus de dix ans, le lycée René Goscinny de Drap a (enfin) ouvert ses portes à la rentrée 2012. En effet, les nombreuses dissensions et autres rapports de forces politico-administratifs se sont durablement conjugués pour contrarier la mise en œuvre de ce grand projet. Projet, disons-le, porté à bout de bras par les élus de la gauche régionale et locale, dans un contexte départemental et national plutôt... hostile.

Participer à l'ouverture d'un établissement neuf, en ces temps de disette budgétaire généralisée, c'est une opportunité qui ne présente qu'une fois dans une carrière. Question pédagogie, c'est convivial et motivant. Mais c'est aussi une expérience inoubliable dans le domaine du bâtiment...

➔ Architecture et fonctionnalité ●●●

En effet, le projet à 34 millions d'euros n'en finit pas de révéler ses surprises. Si, globalement, l'ensemble est plutôt agréable à vivre pour l'instant, les malfaçons ont été nombreuses et difficiles à corriger (problèmes de sanitaires, clôtures et portail absents pendant plusieurs mois, chauffage complexe et très déficient, etc.). Les choix architecturaux sont affaire de goût, certes, mais aussi de fonctionnalité. Avec un brin de cynisme, on pourrait qualifier la salle des profs de caisse métallique dépourvue de fenêtres...

➔ La charrue avant les boeufs ●●●

Ensuite, le chauffage : un bijou de technologie, associant chaudière à bois dernier cri et installation au gaz en complément, dans une louable volonté de sobriété énergétique. Malheureusement, l'entreprise qui l'a installé n'est pas celle qui peut en assurer la (coûteuse) maintenance, ni fournir le combustible. Ceux-ci font l'objet d'appels d'offre, qui n'ont pas été anticipés. Depuis novembre, il n'y a pas de chauffage dans la moitié des salles, où il fait souvent moins de 12°C. Les personnels et les parents d'élèves ont fait réagir les services de la Région, en menaçant de cesser le travail. Il sem-

➔ Ascenseur social et desserte riveraine ●●●

Il y a en effet une source immense de satisfaction et d'espoir. On a tout dit et entendu sur l'horreur pédagogique qui s'annonçait, surtout depuis le centre-ville et ses établissements « prestigieux ». Certes, le recrutement des secondes se fait sur des secteurs peu favorisés et mal considérés (vallées des Paillons, l'Ariane...). Mais il faut bien dire que ces épouvantails sont moins effrayants que l'image qu'on leur colle. Et ces élèves, pourtant très divers, vivent ensemble dans une certaine harmonie, et la mixité sociale est ici une réalité très concrète. L'ascenseur social n'est peut-être pas en panne. Mais il faudra transformer l'essai : les options offertes à l'entrée en se-

Mais les relations entre l'équipe pédagogique et l'architecte sont déjà suffisamment dégradées.

Si l'administration et l'autorité de tutelle sont à l'écoute, on peut regretter quelques dysfonctionnements. Certains sont inévitables et pardonnables, comme dans toute livraison d'un bâtiment neuf. D'autres posent en revanche de graves questions de contrôle qualité et de bonne gestion des travaux. Et ont eu raison de la patience et même de la santé de certains personnels, soumis à des pressions et une quantité de

blerait, en cette fin janvier, que le chauffage soit enfin opérationnel.

Il faudrait aussi évoquer l'intenable ballet des ouvriers qui intervenaient encore ces derniers jours sur les finitions du chantier : la levée des réserves est prévue le 30 janvier, et ça s'active ! Le recours systématique à plusieurs degrés de sous-traitance dilue manifestement les responsabilités et l'efficacité. Puisque la collectivité paie, quoi qu'il arrive, on a l'impression que certains profitent d'une rente de situation. La Région affirme en outre que sur un chantier aussi cher et ambitieux, il est normal que tout ne

conde, les sections ouvertes en première, tout cela se discute en ce moment. Transformer ce très bel outil pédagogique et social en déversoir de ce qu'on ne veut pas à Nice est un risque. Du latin, du niçois, des sections technologiques attractives, conserver et développer les options théâtre et culture-design : voilà ce qui permettrait d'attirer tous ces jeunes de la vallée qui se précipitent actuellement dans les établissements privés de Nice. L'enjeu est là : promotion sociale ou poubelle. Choix qui dépend de nos instances académiques... L'ouverture du lycée est un événement local de première importance : les élus locaux de Drap ou de Contes, par leur ac-

travail insurmontables. Ce n'est pas le métier d'un gestionnaire ni d'un proviseur que d'être chef de chantier ou maître d'ouvrage. Et pourtant...

Tout d'abord, nul besoin d'être diplômé d'architecture pour constater que le lycée sera minuscule dès qu'il sera à pleine charge. Il faut s'attendre à une saturation analogue à celle de tous les établissements bondés de la région. Dommage : c'était précisément le problème qu'on cherchait à régler!

fonctionne pas immédiatement. Alors pourquoi se gêner ! Le contribuable appréciera, là encore, la probité du secteur privé quand il s'agit de se servir dans le denier public.

Et puis il y a la connexion ADSL : pas de téléphone avant la fin septembre, et toujours pas d'Internet ! La ligne qui dessert le lycée n'a pas été posée pendant le chantier, mais après, et elle est encore en travaux... N'en jetez plus, la cour est pleine. Pleine d'élèves aussi, car il faut bien parler des aspects très positifs.

cueil et leur sollicitude, démontrent la hauteur des attentes sociales.

Un dernier mot enfin sur la desserte du bahut : la seule gare en France dans la cour d'un établissement scolaire. Situation idéale, à condition que l'offre soit adaptée aux besoins. Le comité de ligne homérique qui s'est tenu au lycée en début d'année a rappelé à nos élu(e)s que le chemin de fer est vital pour faire vivre la vallée. Et il est temps de surmonter les divergences politiciennes imbéciles et d'imposer un billet unique bus-autocar-train pour faciliter la vie de tou(te)s. La suite au prochain numéro !

Benoît Noël
janvier 2013

QUEL AVENIR POUR LES LYCEES PROFESSIONNELS !

Depuis la rentrée de septembre, et même bien avant, les salles des profs des LP se font l'écho des « états d'âmes » des Profs ; marre des CCF à répétition, des élèves difficiles, des PFMP trop longues, des diplômés sans aucune valeur, etc.

L'ambiance générale est vraiment MOROSE ! Et la proposition de l'acte 3 de la décentralisation n'a fait que conforter les personnels dans leurs sentiments !

L'avant projet prévoyait :

- de créer un « **service public régional de la formation professionnelle défini, organisé et financé par la Région** »,
- de **permettre** dans ce cadre au « contrat de plan régional » de programmer « des actions pour la formation professionnelle des jeunes et des adultes » et de déterminer « les filières de formation professionnelle initiale et continue »,
- de **transférer aux Régions** « la carte des formations professionnelles initiales

du territoire régional »,

- de **céder aux Régions** l'organisation « des formations en fonction des besoins de l'économie du territoire » et la capacité à mobiliser « des outils pédagogiques adaptés au public bénéficiaire »,
- d'**attribuer aux Régions** le choix des « modalités juridiques de mise en œuvre »,
- de **confier aux Régions** l'organisation du « service public d'orientation tout au long de la vie ».

Ce projet, s'il était mis en place, aurait des conséquences lourdes dans l'éducation.

Ceci contribuerait à la destruction du caractère national de la formation professionnelle délivrée par les lycées professionnels, les GRETA et l'AFPA. Mais aussi à la disparition des diplômes nationaux et titres qu'ils délivrent et qui sont à la base des conventions collectives et des statuts, ainsi qu'au démantèlement des lycées professionnels transformés en **CAMPUS DES MÉTIERS**. Ces campus pourraient accueillir diverses modalités de formation : statut scolaire, apprentissage, formation continue, VAE. En un seul lieu donc : **mixité des formations et des publics !**

Et concernant le pédagogique, rien de nouveau sous le soleil ! La loi d'orientation est dans la continuité des projets, le socle commun est poursuivi, le bac pro 3 ans malgré les résultats inférieur aux attentes quoi qu'en dise notre Rectrice ! (voir les résultats du Bac sur le site du Ministère)

Les lycées professionnels connaissent une situation particulièrement dégradée tant pour les personnels que pour les élèves depuis la mise en place du bac pro 3 ans et de

ses corollaires. La loi d'orientation ne remet pas en cause le programme tracé par le gouvernement précédent pour les LP; pire, elle va aggraver la situation par plusieurs aspects : **2 semaines supplémentaires de PFMP sont annoncées** alors que nous sommes déjà passés de 18 semaines en 4 ans à 22 semaines en 3 ans. En 2013 ça sera donc 24 semaines sur 3 ans ! En filigrane se dessine la perspective de l'alternance et de l'annualisation du temps de travail des personnels.

La régionalisation des LP ? La loi d'orientation ne dit rien explicitement sur cette question, mais en creux diverses mesures nous montrent que la menace se précise : transferts des agents en 2003, fin du diplôme national en 2009, développement de l'apprentissage et maintenant, transfert de la carte des formations aux Régions qui décident seules des ouvertures et des fermetures de sections !

Le transfert à la Région de tous les personnels des LP ne saurait tarder ! Augmentation de l'apprentissage : avec un objectif pour le ministère de + 10% d'apprentis dans l'enseignement public (UFA).

Pas de retour à un bac pro en 4 ans : C'était pourtant une

annonce du ministère, ce dernier se contente de se calquer sur l'existant c'est-à-dire le passage d'un CAP 2 ans à une 1ere bac pro. Rien de nouveau !

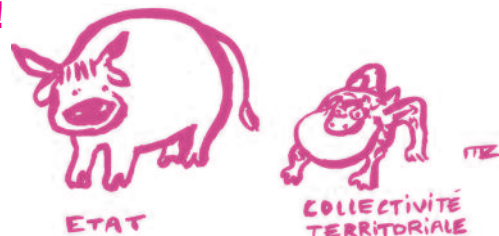
Moins de CCF ? C'est la seule annonce un peu positive, avec un allègement annoncé des CCF avec une partie qui serait désormais en contrôle continu...

Taxe d'apprentissage : Quand on sait que cette taxe permet à de nombreux établissements de s'équiper de matériel onéreux, comment interpréter les paroles de F.Hollande? De quoi allons nous « vivre » en LP! Sur ce dossier, les réponses de la Région restent à ce jour très évasives !

Aussi, face à toutes ses « menaces », il me semble important aujourd'hui de ne surtout RIEN LACHER ! Arrêtons de nous morfondre dans nos salles des profs !

Prenons-nous en main, nous seuls pouvons faire évoluer les choses. En 2000, notre action nous a permis de gagner pour le Statut des PLP ! Alors...

Joël Denneulin



François Hollande, le 13 mars :

Alors il y a une taxe qui s'appelle la taxe d'apprentissage et je vais faire une annonce : elle doit être entièrement consacrée à l'apprentissage. Vous allez me dire : vraiment, si c'est pour proférer une telle évidence, que la taxe d'apprentissage serve à l'apprentissage, mieux vaut ne pas faire de proclamation publique ! Pourtant, la taxe d'apprentissage n'est pas totalement affectée à l'apprentissage ; une partie de la ressource va vers des établissements, par ailleurs très réputés mais qui ne sont pas forcément ceux que l'on a à l'idée quand on parle d'apprentissage



Dans l'Éducation nationale, la CGT, c'est la CGT Educ'Action

CGT Educ'Action de l'Académie de Nice

34 bd Jean-Jaurès - 06300 Nice - Fax : 09 58 68 08 50
Répondeur : 09 53 68 08 50

Secrétaire académique: Joël Denneulin 06 62 01 08 93
secacad@cgteducationnice.org

<http://cgteducationnice.org>

Var

Secrétaire générale : Valérie Hible,
cgt-educaction83@orange.fr
06 59 95 68 28

1° degré : Michèle Lherminier
1degre83@cgteducationnice.org

2° degré : Corinne Perrier

GRETA : Marie-Dominique Fièvre
mariedo.fievre@gmail.com - 06 88 32 34 89
Laboratoires : Serge.Cortopassi@ac-nice.fr

<http://www.cgt-education-var.fr/>

Alpes-Maritimes

Secrétaire général: Marc LeRoy - 06 99 34 98 01
secgeneral06@cgteducationnice.org

1° degré : Vincent Pinchaux - 06 50 11 30 27
1degre06@cgteducationnice.org

2° degré : Jean-Pierre Quartier - 06 73 61 02 95
2degre06@cgteducationnice.org

Laboratoires : Lisa Szys - 06 70 23 82 16

